



U 2023/370

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE LEVÉE D'INTERDICTION D'UTILISATION DES VESTIAIRES DE RUGBY DU STADE ST-CAPRAIS

Monsieur le Maire de L'UNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2112-1

Vu l'arrêté U/2023/340 portant l'interdiction d'utilisation des vestiaires de rugby du stade Saint-Caprais à compter du 3 novembre 2023 et jusqu'à nouvel avis ;

Considérant la vidange du réseau d'adduction d'eau potable des vestiaires et la réalisation d'un traitement des installations sanitaires contre le risque de légionellose ;

Arrête

Article 1 – L'interdiction d'utilisation des vestiaires de rugby du stade Saint-Caprais est levée à compter du samedi 02 décembre 2023.

Article 2 – Copie du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Communauté des Brigades de L'UNION,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable de la Maison des Sports,

L'Union, le 29 novembre 2023

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**



Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire
L. ROUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://telerecours.fr>

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – 31240 L'UNION – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site Internet : www.ville-lunion.fr

